



Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'agriculture – Le Chef de Service

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Landwirtschaft – Der Dienstschef

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Recommandé

Administration communale
de Vétroz
1963 Vétroz

Notre réf. GD/gf
Notre tél. 027 606.75.00

Sion, le 11 novembre 2009

Homologation des plans du cadastre viticole et des secteurs d'encépagement de votre commune par le Conseil d'Etat

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous informer que le Conseil d'Etat, lors de sa séance du mercredi 4 novembre 2009, a homologué les plans du cadastre viticole et les secteurs d'encépagement de votre commune. Le Conseil d'Etat a arrêté la date du 1^{er} décembre 2009 pour leur entrée en vigueur.

Conformément à la loi sur l'agriculture et le développement rural du 8 février 2007 (article 103) et à la loi cantonale sur la procédure et la juridiction administratives du 6 octobre 1976 (article 34a) la présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours dès sa notification. La réclamation est à adresser par écrit, brièvement motivée et accompagnée des moyens de preuve éventuels, à l'adresse du Conseil d'Etat, autorité de décision.

En restant à votre disposition pour tout complément utile nous vous présentons, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Le Chef du Service de l'agriculture

Gérald Dayer



Administration communale
1963 Vétroz

Notre réf. GFA/mf
Votre réf.
Date Sion, le 7 décembre 2009

Plans du cadastre viticole et secteurs d'encépagement de votre commune

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous retourner ci-joint le dossier susmentionné qui a été homologué par le Conseil d'Etat le 4 novembre dernier.

Nous avons établi un 2^{ème} exemplaire de votre dossier qui sera conservé auprès de notre office. Pour ce faire, nous avons gardé le document suivant qui figurait dans votre dossier :

- Plan du cadastre viticole et des secteurs d'encépagement
(Mandat n° 70-5151, décembre 2008)

Nous vous laissons le soin de compléter votre exemplaire. Par ailleurs, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre les tableaux synoptiques sous format électronique (excel uniquement) à l'adresse qui figure dans le pied de page.

En vous remerciant pour votre précieuse collaboration, nous vous présentons, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

SERVICE DE L'AGRICULTURE
Office de la viticulture



Favre Guillaume

Annexe ment.